

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 14340 Numéro SIREN : 812 294 650 Nom ou dénomination : 39 PERGO 2
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2021 sous le numéro de dépôt 40485



20210404852020

DATE DEPOT : 04/06/2021

N° DE DEPOT : 40485

N° GESTION : 2015B14340

N° SIREN : 812294650

DENOMINATION : 39 PERGO 2

ADRESSE : 39 rue Pergolèse 75116 Paris

MILLESIME : 2020

39 PERGO 2
Société par actions simplifiée au capital de 3.900 euros
Siège social : 39, rue Pergolèse – 75116 Paris

R.C.S. Paris 812 294 650

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 01 juin 2021

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

07 JUIN 2021

Sous le N° :

60485

L'an deux mille vingt-et-un,
Le premier juin,
à dix heures trente,

Les actionnaires de la société 39 PERGO 2 se sont réunis au siège social en Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée entrant en séance.

Monsieur Fabrice BAUMAN est désigné Président de Séance.

Il dépose sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de gestion de la Présidente ;
- Le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce ;

Les actionnaires présents, représentant l'intégralité du capital social de la société, renoncent expressément à toute forme de délai de convocation de la présente Assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :

1. Lecture du rapport de la Présidente sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice clos le 31 décembre 2020
2. Lecture du rapport de la Président sur les opérations visées à l'article L 227-10 et suivants du code de commerce
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
4. Quitus à la Présidente
5. Examen et, le cas échéant, approbation des conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du code de commerce
6. Pouvoirs

Monsieur BAUMAN déclare l'Assemblée ouverte.

Il constate que l'intégralité du capital social est représentée par les actionnaires assistant à la réunion et déclare en conséquence l'Assemblée régulièrement constituée et habilitée à délibérer valablement.

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture de la Présidente sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve les comptes, le bilan et l'annexe dudit exercice ainsi que les opérations traduites par lesdites compte et relatées dans le rapport.

L'Assemblée Générale approuve le résultat qui se traduit par un bénéfice net comptable de 41.801 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit un bénéfice de 41.801 Euros au compte Report à Nouveau qui sera ainsi réduit de 58.502 Euros à 16.701 Euros.

Il est rappelé que la Société n'a pas distribué de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de la Présidente relatif aux conventions visées aux articles L 227 -10 et suivants du code de commerce, approuve les conventions relatées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution

Pouvoir est donné au porteur d'un original du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Handwritten signature and initials, possibly 'M' and 'F3', in the bottom right corner.

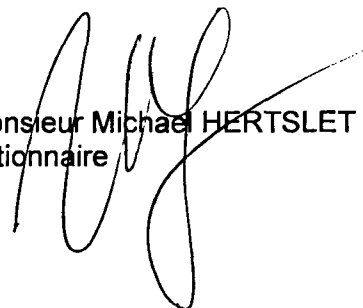
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par un actionnaire et le Président.

Monsieur Fabrice BAUMAN
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Monsieur Michael HERTSLET
Actionnaire

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2
Adresse de l'entreprise 24 du Général Catroux 75017 PARIS
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12
Numéro SIRET : 8 1 2 2 9 4 6 5 0 0 0 0 1 3 Néant ☐

		Exercice N, clos le : 31/12/2020	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

certifié conforme

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 900)	DA	3 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	-58 502
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	41 801
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	-12 800
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 092 555
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	17 526
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 192
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 247
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 133 522
	Écart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 120 721
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	227 097
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Exercice N		Néant	*
		France	Exportation et livraisons Intracomunitaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * Services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	310 171
		FJ	FK	FL	310 171
	Chiffres d'affaires nets *			FM	
	Production stockée *			FN	
	Production immobilisée *			FO	
	Subventions d'exploitation			FP	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FQ	2
	Autres produits (1) (11)			FR	310 173
Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS	
	Variation de stocks (marchandises) *			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU	
	Variations de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	45 859
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	20 239
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions *		GA	149 662
				GB	
				GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GE	0
	Autres charges (12)			GF	215 761
Total des charges d'exploitation (4) (II)					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					94 411
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	48 519
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)					48 519
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					-48 519
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					45 892

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices *		HK	4 091	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	310 173	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	268 371	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total de charges)		HN	41 801	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	314 087
		Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *	HP	
		Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotis. sociales obligatoires hors CSG/RDS)	A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisation complémentaires personnelles	Facultative A6	Obligatoires A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général
des Impôts).

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		39PERGO2		Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	1	D8	2
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE	3
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM	3 741 573	KN	KO
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *		KV		KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III		LN	3 741 573	LO	LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
		Autres participations		8U		8V	8W
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S	
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V	
TOTAL IV			LQ		LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	3 741 573	ØH	ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
		par versements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	3 741 573	MF	
		Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY		NG		NH	3 741 573	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations	IO		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	3 741 573	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis 2020

Exercice N clos le 31/12/2020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. Industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		39PERGO2		Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR	619 604	PS	149 662	PT		PU	769 267
	Inst.général, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst.général, agencements, aménagement divers			QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III				QU	619 604	QV	149 662	QW		QX	769 267
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN	619 604	ØP	149 662	ØQ		ØR	769 267
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.géral, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.géral, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)			NY	Total général non ventilé (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		39PERGO2		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
	Sur stocks et en cours	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur comptes clients	6N	6P	6R	6S
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6T	6U	6V	6W
		6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut	A 1 an au plus	
		A plus d'un an		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	5 500	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	640
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	455	
	Charges constatées d'avance	VS	5 979	
	TOTAUX	VT	12 575	
	RENOIS	(1) Montant des	VD	
		- Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VF		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut	A 1 an au plus	
		A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
	7Z			
Autres emprunts obligataires (1)	VG			
	VH	3 092 555	186 130	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			
	à plus d'1 an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	17 526	17 526	
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	10 192	10 192	
Personnel et comptes rattachés	8C			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D			
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	4 091	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	9 156	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
Groupe et associés (2)	VI			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie	Z2			
Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX	VY	3 133 522	227 097	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	183 324	
(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.				

Désignation de l'entreprise		39PERGO2		Néant ☐ *		Exercice N clos le :			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)						ET			
31/12/2020									
1. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA			
						41 801			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptueuses (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY			
	Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-MOT-SD)					I7			
						4 091			
	Quote-part		Benefices remis par une société de personnes ou en GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés de l'article 209 B du CGI			
					L7	K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- Imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,80% pour les entreprises à l'IR)			I8		
				- Imposées au taux de 0%			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme			WN		
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL 1						WR			
						57 853			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- Imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV		
		- Imposées au taux de 0 %					WH		
		- Imposées au taux de 19 %					WP		
		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW		
		- Imputées sur les déficits antérieurs					XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 A du CGI)						ZX		
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY		
Majoration d'amortissement *					XD				
Abattement sur le bénéfice et exonérations *		Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 series	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 series A)	L5	XF	
		Régie de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		IFU-TE (art. 44 octies et 44 octies A)	8V	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art.44sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale	PC	Zone de développement prioritaire	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduc. exceptionnelle simulateur de conduite		YH	XG			
	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC				
	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduc. exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD				
	Créance déduite par le report en arrière d'un déficit		ZI						
	Deductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)		XI	57 853		
				déficit (II moins I)			XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
							30 577		
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	27 276		
						XO			

39PERGO2	Clôture au: 31/12/2020
----------	------------------------

39PERGO2	Clôture au: 31/12/2020
----------	------------------------

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

	Réintégrations diverses	Exercice N
Taxe sur les Bureaux		11961
Total		11961

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS
À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise 39PERGO2		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	30 577	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	30 577	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne X0)	YJ		
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL. 1° du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1° bis AL.2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciations *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2				Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	- 114 673	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Autres répartitions Report à nouveau (NB: le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	56 170			ZD	
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	
						ZF	
	TOTAL I	ØF	-58 502			ZG	-58 502
						ZH	-58 502
RENSEIGNEMENTS DIVERS							
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des des loyers des biens pris en location		J8	3 154		XQ	23 154
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	3 293
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	19 411
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052					ZJ	45 859
	- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE					YW	409
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	19 830
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052					YX	20 239
T.V.A	- Montant de la TVA collectée					YY	64 266
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	3
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*					ØB	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK	%
	- Numéro de centre agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 de l'ann. III au CGI)		Si oui, cocher 1 si non 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH	
GIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK	
					Plus-values à 19 %	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN	
					Plus-values à 19 %	JP	
					Imputations	JC	
					Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt *	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
		⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)**

Désignation de l'entreprise : **39PERGO2**

Formulaire déposé au titre de l'IR

EW

Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de:	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8% ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④*

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 291 I a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou À 16,5% (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 39PERGO2

Néant ☐ *

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

39PERGO2		Néant ☐	
Désignation de l'entreprise :			
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
		Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
	Dont apprentis YF		
	Dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	310 171	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL		
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT		
Total 1	OX	310 171	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	2	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	19 411	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	3 293	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gerance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
Total 3	OJ	22 705	
IV - Valeur ajoutée produite			
Total 1 + Total 2 + Total 3		OG	287 468
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	287 468
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	310 171	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	du 01/01/2020	au 31/12/2020	
Date de cessation	HR		

Logiciel INTAE

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.).

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

8 1 2 2 9 4 6 5 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO2

ADRESSE (voie)

24

du Général Catroux

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

7

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

78

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

BAUMAN

Prénom(s)

Fabrice

Nom marital

% de détention

15.38

Nb de parts ou actions

12

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

4

Voie

de l'Eglise

Code Postal

92210

Commune

SAINT CLOUD

Pays

FR

Titre (2)

Nom patronymique

HERTSLET

Prénom(s)

Michael

Nom marital

% de détention

7.69

Nb de parts ou actions

6

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

1

Voie

Méhul

Code Postal

75002

Commune

PARIS

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO2

N° SIRET

81229465000013

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) Nom patronymique **WOLFER** Prénom(s) **Michel**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **56** Voie **de Maubeuge**
 Code Postal **75009** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **HEINTZ** Prénom(s) **Dominique**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **4** Voie **Michel Ange**
 Code Postal **75016** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **GASTEBOIS** Prénom(s) **Pascal**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **13** Voie **des Martyrs**
 Code Postal **75009** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **DESHAYES** Prénom(s) **Béatrice**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **2** Voie **Victor Hugo**
 Code Postal **78000** Commune **VERSAILLES** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique **CHAPOULLIE** Prénom(s) **Christophe**
 Nom marital % de détention **15.38** Nb de parts ou actions **12**
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° **24** Voie **du Général Catroux**
 Code Postal **75017** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020

N° SIRET

8 1 2 2 9 4 6 5 0 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

39PERGO2

ADRESSE (voie)

24

du Général Catroux

CODE POSTAL

75017

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays